

## **Note de service**

**Destinataire :** Partenaires de la prestation des services d'Emploi Ontario

**Expéditrice :** Cordelia Abankwa  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'emploi et de la formation

**Date :** le 9 février 2022

**Objet :** Allocations pour l'année financière 2022-2023 : Services  
d'emploi

---

Chers partenaires d'Emploi Ontario,

Je vous écris pour vous informer de la décision de financement du ministère concernant les Services d'emploi pour l'année financière 2022-2023.

Compte tenu des répercussions continues de la pandémie mondiale de COVID-19 et des mesures de santé publique actuelles, les allocations et les objectifs des fournisseurs de services d'emploi sont demeurés au « statu quo » pour les années financières 2020-2021 et 2021-2022.

Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) adoptera la même approche pour l'année financière à venir. Le MTFDC renouvellera les ententes annuelles au même niveau de financement reçu en 2021-2022 pour les fournisseurs de services d'emploi dans toute la province.

Cette approche du financement maintenu au statu quo assurera la continuité des services et permettra aux fournisseurs de services de rester concentrés sur le soutien aux clients.

Les conseillers en emploi et en formation communiqueront avec les fournisseurs de services dans un avenir rapproché afin de finaliser les ententes de paiement de transfert pour 2022-2023.

Veillez noter qu'étant donné que le ministère poursuit la mise en œuvre provinciale du renouvellement des services d'emploi, certains fournisseurs de services auront des contrats

modifiés pour l'année à venir. Cela ne concernera que les fournisseurs de services dont les sites de prestation se trouvent dans l'une des zones desservies suivantes de la phase 1 : Halton, York, Kingston-Pembroke et Stratford-péninsule de Bruce. Pour plus de détails sur les contrats modifiés et la mise en œuvre provinciale en cours du renouvellement des services d'emploi, veuillez consulter le document de questions et réponses ci-joint.

Le ministère continuera de surveiller le rendement des fournisseurs de services par rapport aux engagements contractuels et aux plans d'amélioration. Conformément à l'approche du ministère relativement à la pandémie, toute discussion concernant les normes de qualité et de rendement des services continuera de tenir compte des répercussions continues des mesures de santé publique.

Le ministère s'engage à ce que les ententes de paiement de transfert soient finalisées à temps pour l'année financière 2022-2023 afin que les citoyens de l'Ontario continuent de bénéficier du soutien dont ils ont besoin. Le travail qu'effectuent les fournisseurs de services a une incidence sur les moyens de subsistance de nombreux Ontariens et sur l'économie de la province. En tant que telle, la continuité des activités est essentielle pour garantir que les services sont en place pour soutenir les collectivités.

Si vous avez des questions, veuillez contacter votre conseiller en emploi et en formation.

Nous vous remercions de votre engagement continu à soutenir les demandeurs d'emploi, les employeurs et les collectivités dans l'ensemble de notre réseau Emploi Ontario.

Cordialement,

*Original signé par*  
Cordelia Abankwa  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'emploi et de la formation

c. c.

Luc Desbiens, directeur régional, Région du Nord

Tariq Ismati, directeur régional, Région de l'Est

Charles Bongomin, directeur régional, Région du Centre

Heather Cross, directrice régionale, Région de l'Ouest

David Cronin, directeur, Direction du soutien à la prestation des programmes